

Monsieur le Directeur de Cabinet,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Chers Consœurs et Chers Confrères,

Au nom des vétérinaires français, je suis très heureux et très honoré de vous accueillir et par votre intermédiaire d'accueillir notre Ministre aux Rencontres Nationales Vétérinaires de Nice.

En dépit des traditions festives de cette cité, je n'entends livrer à son endroit, ni une bataille de fleurs en affichant, vis-à-vis de l'action du ministère qu'il dirige, une satisfaction qui ne serait pas de mise au regard des difficultés communes et chroniques que nous rencontrons, ni une bataille de confetti en lui jetant à la figure des vérités parcellaires dont la responsabilité n'incombe qu'à ses prédécesseurs.

Le Syndicat des Vétérinaires d'Exercice Libéral, entend le considérer comme un homme neuf, dont l'arrivée dans un vieux ministère, mérite au moins un bref état de grâce.

Je ne souhaite donc pas vous accabler de récriminations ou de revendications catégorielles, excepté quand elles pourraient prendre valeur d'exemple et nous inciter à agir différemment ou, en tous cas, à constamment mieux faire.

Votre participation à nos travaux est une reconnaissance de la représentativité du Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral. Je regrette que vos administrations ne soient pas toujours pourvues du discernement qui vous habite.

Les consultations qui précèdent les réformes, dont il est prévu qu'elles aient un impact sur l'ensemble de la profession vétérinaire, sont ainsi ouvertes à des organisations ne représentant, au plus qu'une centaine de vétérinaires et souvent beaucoup moins et dont les avis sont repris, avec la même acuité que ceux émanant des grandes organisations vétérinaires.

Ainsi lors des discussions relatives à l'acte vétérinaire et à son éventuelle délégation, les vétérinaires cunicoles et piscicoles, qui exercent une activité parfaitement estimable mais qui ne sont guère plus d'une vingtaine ont été entendus avec la même attention que l'Ordre des vétérinaires et le SNVEL dont l'avis n'a donc pas semblé peser plus lourd que l'union de la carpe et du lapin.

Monsieur le Directeur de cabinet, si vous souhaitez que les consultations ouvertes par vos services soient productives parce que reflétant l'opinion générale de la Profession, mettez fin à une situation que la FNSEA n'a jamais tolérée, admettez que la marginalité n'a pas valeur de généralité.

La place des vétérinaires libéraux, au sein du ministère de l'agriculture est singulière.

Nous sommes, à ma connaissance, les seuls professionnels libéraux sur lesquels votre ministère exerce sa tutelle. Notre activité est au service de la santé animale et humaine. Néanmoins la nature même de notre tutelle, qui n'incombe pas au ministère chargé de la santé, nous repousse dans le champ des services.

Ainsi, madame Bachelot, lors du récent débat sur les laboratoires de biologie, a claqué la porte au nez des vétérinaires et les a exclu de la biologie médicale au motif qu'ils n'étaient que des professionnels de services et aucunement des professionnels de santé. Monsieur Viné, nous sommes là dans le domaine du symbole et pourtant extrêmement proches de l'essentiel.

A moins qu'il ne se satisfasse de vétérinaires rétrogradés à un statut de réparateurs d'animaux, comme il y a des réparateurs de machines à laver, nous souhaitons que notre Ministre affirme que son ministère est, lui aussi, un grand ministère de santé publique et qu'il assure la sécurité alimentaire, la lutte contre les zoonoses, prend en charge les animaux de compagnie avec les professionnels de santé que sont les vétérinaires ;

Infléchissez donc le contenu des ordonnances en cours de rédaction, faites valoir le droit et la compétence des vétérinaires pour exercer la biologie médicale. Cela prendra valeur d'exemple.

La tutelle exercée par le ministère de l'agriculture, j'allais dire celui des agriculteurs en référence à un passé proche mais révolu, inflige constamment au destin collectif de notre Profession, laquelle ne compte pourtant guère plus qu'un équivalent temps plein sur quatre au service des productions d'animaux de rente, un infléchissement où les intérêts ressentis et immédiats de l'élevage sont prioritaires.

Ainsi, le rapport Guené, dont le SNVEL avait souhaité qu'il soit commandé afin de remettre les entreprises vétérinaires libérales sur le chemin de la croissance et qui ne devait concerner que ces dernières, a été détourné de son objectif premier. Nous avons appuyé sur le bouton de l'ascenseur social, et nous nous sommes retrouvé au troisième sous-sol au seul motif que les coopératives agricoles avaient appelé la cabine afin qu'elle prenne en charge leur avidité à investir le capital des sociétés d'exercice libéral, malgré les incompatibilités éthiques.

L'élevage français demeure une facette historique et toujours extrêmement importante de l'activité des vétérinaires. Il doit demeurer l'objet de toute notre attention commune, d'autant qu'il crée, comme le Ministre l'a souligné, un lien étroit, au travers de l'alimentation, entre les agriculteurs, leur ministre et l'ensemble des français. Avec la tutelle exercée sur les vétérinaires et l'excellente image publique de ces derniers, il peut être aussi le ministre dont l'action concerne tous les français à un autre titre : celui de l'animal de compagnie.

Les vétérinaires sont des experts, de culture scientifique. Bruno Lemaire nous semble être un homme de dossiers dont les actes s'appuient sur les faits. Je ne reviendrai pas sur la gouvernance passée de la vaccination contre la FCO, excepté pour vous dire que les délais de paiement de l'Oniep, devenu France Agrimer ont transformé les propos sincères du précédent Ministre en mensonges d'Etat, que les conditions bureaucratiques et tatillonnes de traitement des états comptables présentés par les vétérinaires ce fut et c'est toujours « Kafka à la campagne ».

Alors, monsieur le Directeur de Cabinet, je veux bien désensibiliser mes confrères à l'égard de cet épiphénomène urticant qui a nui à la qualité de nos relations avec votre administration. Mais pour cela il faut donc vous engager à ce que l'ONIEP puis France Agrimer avec lesquels nous avons accepté de composer, dans le seul intérêt des éleveurs, ne concernent **plus jamais** les vétérinaires : ils sont désormais allergiques.

Nous aspirons à ce que les données scientifiques président à notre engagement sur le front des combats sanitaires. Une crise sanitaire, ce n'est pas quand un grand dirigeant professionnel agricole tousse deux fois dans la même semaine dans le bureau ou le téléphone du Ministre.

Cette vision conduit à mécontenter la troupe des vétérinaires sanitaires, les officiers subalternes des services décentralisés et même les marchands de canons de l'industrie du médicament.

Cela fait beaucoup de monde et ce n'est pas avec le seul Etat major de la DGAL que l'on gagnera les prochaines guerres sanitaires.

Nous avons donc perçu la nomination de la Directrice générale de l'AFSSA à la tête de la DGAL comme un signal fort en faveur d'une restauration de la prééminence des vérités scientifiques.

L'entreprise vétérinaire libérale, et par conséquence, la nature et la qualité du service rendu aux usagers et au premier d'entre eux, l'Etat, sont à la croisée des chemins.

Si le projet de Loi de modernisation agricole venait à concerner la Profession vétérinaire, dont seule une minorité je le rappelle est encore tournée vers l'élevage, le SNVEL demanderait à être associé aux consultations spécifiques, en aval du grand débat et en amont du dépôt du projet de Loi.

La définition de l'acte vétérinaire et les conditions de sa délégation ne nous apparaissent pas, pour le moment, nécessiter une réforme de nature législative. D'abord parce que les vétérinaires sont nombreux, sans doute trop nombreux dans une Europe où la libre circulation est la règle, en tout cas numériquement aptes à assumer leur cœur de métier sans déléguer à des professionnels de moindre compétence.

Nous n'accepterions pas que nos prérogatives soit amputées par l'explosion d'un amendement aussi sournois qu'une mine télécommandée et qu'on nous présente ensuite la délégation d'acte comme une prothèse permettant à l'entreprise de se mettre enfin en mouvement alors qu'elle laissera plus de culs de jattes que de mille pattes.

Nous vous proposons de procéder, dans un premier temps, aux déclinaisons réglementaires de la législation en vigueur en définissant par voie de décret les actes que les techniciens pourraient accomplir dans le cadre de leurs activités zootechniques et ceux que les éleveurs pourraient effectuer sur leurs propres animaux en dispensant des soins d'usage courant.

Cette réforme concertée, sécurisée parce que pilotée par votre cabinet, pourrait déjà éclaircir bien des situations et éluder des risques juridiques superflus.

La transcription de la directive services fait actuellement l'objet de travaux auxquels le SNVEL a été, je vous en remercie, associé.

Nous avons, depuis longtemps, développé, à l'égard de nos confrères, une pédagogie positive : il serait vain de s'opposer à une évolution qui doit, au contraire être précédée, négociée, maîtrisée afin de trouver une transcription adaptée.

Nous ne croyons, pas plus que vous, Monsieur le Directeur de cabinet aux vertus préventives ou curatives de la politique de l'autruche.

Nous sommes, au contraire, favorable à une accélération concertée qui ne soit pas pour autant hâtive, du processus afin qu'aboutisse enfin notre volonté de créer des réseaux d'entreprises vétérinaires, seul moyen selon nous d'éviter l'émergence de « chaînes » méconnaissant les obligations d'assurer les urgences et la continuité des soins.

Le SNVEL n'est pas hostile à une ouverture mesurée du capital des sociétés d'exercice libéral vétérinaires. Il considère, en revanche, comme indispensable le maintien des incompatibilités concernant les entreprises de l'amont et de l'aval. L'objectif de ces intervenants qui ne sont pas des investisseurs ordinaires, pourrait être d'infléchir le cours éthique de l'entreprise vétérinaire libérale afin de satisfaire des intérêts proches mais exogènes et parfois mercantiles.

Quel serait le regard sociétal sur une profession vétérinaire, garante de la sécurité alimentaire, du bon usage des antibiotiques, de la protection animale, dont des pans entiers serait vendue au marchands de cochons, qu'ils appartiennent ou non au secteur coopératif ?

Empêchez, Monsieur le Directeur de Cabinet, en la matière, l'inadmissible. La récente décision communautaire justifiant les législations nationales réservant aux pharmaciens la détention du capital des officines ne devrait pas rendre la tâche trop difficile à notre Ministre.

Puisque nous parlons d'une transcription de Directive européenne, je me dois de vous dire que nous ne nous satisferions pas d'agir uniquement à posteriori.

Nos propositions ou avis sont formulés en amont grâce à notre engagement au sein de la Fédération Européenne Vétérinaire.

Nous savons le rôle primordial qu'a joué Bruno Lemaire dans le rapprochement de la France et de l'Allemagne. Sans posséder sa maîtrise incontestée de la langue de Goethe, nous entretenons toutefois d'excellentes relations avec nos confrères allemands, et je peux vous assurer que l'axe franco-allemand vétérinaire fonctionne très bien. Ensemble, nous promouvons et défendons sans relâche, auprès de la Commission et du Parlement, le rôle et les missions du vétérinaire au sein de la société civile européenne, que ce soit dans les domaines de la santé publique, de la sécurité alimentaire, du bien-être animal et des zoonoses. Aussi nous concentrons actuellement nos efforts sur la prescription qui doit être exclusivement de la compétence du vétérinaire, la mise en place d'un marché unique du médicament vétérinaire, la généralisation des visites d'élevage dans le cadre de la biosécurité, le développement de l'identification des carnivores domestiques, la mise en place d'une base de données européenne de cette identification et notamment contre le trafic des chiens, la qualité de l'enseignement vétérinaire, le maintien des vétérinaires dans l'inspection des viandes, et pour finir ce rapide aperçu, l'abattage rituel.

Quelque soit le domaine concerné ou la directive en cours de révision ou d'élaboration, vous pouvez être certain, Monsieur le Directeur de Cabinet, que la profession vétérinaire demeure proactive, responsable et tenace, et qu'une étroite collaboration avec vos services sera nécessaire et souhaitable si nous voulons rester les meneurs principaux à Bruxelles.

La réforme de la taxe professionnelle, perçue comme un grand chambardement fiscal, transfère la charge de la taxe vers les entreprises de services de proximité qui, ancrées aux territoires, ne sont pas, elles, susceptibles de délocalisation.

Les professionnels libéraux et parmi eux les vétérinaires sont donc inquiets et redoutent d'être inscrits en tête de la liste des perdants.

Lors de son université d'été, l'Union Nationale des Professions libérales, a rappelé que les professionnels libéraux, dans un sondage récent, estimaient être peu considérés par le gouvernement et constituer les laissés pour compte de sa politique. Veillez, cher Pascal Viné, avec Bruno Lemaire à ce que la taxe professionnelle frappant, c'est le mot qui convient, les vétérinaires, ne soit, dans le pire des cas, pas augmentée.

Je compte sur vous pour que des simulations spécifiques soient réalisées à votre demande par les services de Bercy, qu'elles fassent l'objet d'un examen critique avec le syndicat que je préside, afin que cette réforme de la taxe professionnelle ne soit pas une taxation supplémentaire de la valeur ajoutée inestimable que nous apportons en créant du lien sociétal.

La continuité des compétences vétérinaires nécessite, comme ailleurs, la transmission du savoir.

Pour les **Ecoles Nationales Vétérinaires** la stagnation budgétaire impliquait, malgré les efforts des enseignants chercheurs, une stagnation pédagogique, portant le cursus éducatif dont vous avez la charge en dessous des minima requis par les autorités communautaires.

Soudain, tout redevenait possible, au titre de la collusion politique en faveur d'un projet séducteur, celui de l'institut Lassalle-Beauvais, dont l'habileté principale serait de transférer vers les écoles nationales vétérinaires les années d'études cliniciennes les plus coûteuses, pour délivrer un diplôme intermédiaire dont les prérogatives en matière d'exercice professionnel demeurent mystérieuses et sans doute inavouables...!

Cette initiative qui doit rester sans lendemain, a toutefois eu deux mérites, d'abord celui de donner à l'enseignement vétérinaire public l'occasion de faire des propositions alternatives constructives, ensuite celui de balayer des dogmes que votre administration affirmait, jusqu'il y a peu, être intangibles, comme l'impossibilité d'une préparation intégrée.

Michel Barnier avait confié, dans le prolongement des préconisations du Sénateur Charles Guéné, une mission au Directeur Général de l'OIE, Bernard Vallat : toute décision devra prendre en compte ses avis dont nous connaissons la sagesse.

L'enseignement doit préparer à la vraie vie professionnelle mais il n'est pas, pour autant la vraie vie professionnelle. Celle-ci se déroule dans nos entreprises, cabinets et cliniques. Faute d'une participation

institutionnelle à la vie de ces dernières, la plupart des étudiants vétérinaires sont bien mal préparés à la fonction de chef d'entreprise ainsi qu'aux relations avec l'utilisateur.

Le rapport Guené avait insisté sur ces carences.

Je fais donc la demande à notre Ministre que l'enseignement vétérinaire reste un, républicain et indivisible, qu'il soit doté des moyens budgétaires indispensables à ses missions et, surtout, pourvu d'un projet ambitieux dans lequel la formation professionnelle en alternance au sein des entreprises aura toute sa place.

Le mérite issu de cette ambition retrouvée ne devra pas être annihilé par une application indistincte du principe communautaire de la liberté d'établissement des professionnels libéraux.

En matière vétérinaire, la variabilité des niveaux de compétence selon les écoles ou universités des divers pays de la communauté ne garantit aucunement une qualité constamment acceptable du service rendu aux usagers.

Je vous demande donc d'intervenir auprès de la Commission afin qu'un dispositif crédible d'accréditation des Ecoles vétérinaires permette la récusation des diplômes décernés après un cycle de formation notoirement insuffisant.

Mais notre implication constante dans les questions de formation concerne aussi celle de nos auxiliaires spécialisés vétérinaires, concrétisée au travers de notre engagement dans le **GIPSA** Groupement d'Intérêt Public créé en 2005 entre votre Ministère et le SNVEL, exemple remarquable de coopération Etat-Profession.

La réussite de ce partenariat nous a permis, conjointement, de développer une offre de formation de qualité pour nos auxiliaires et d'impulser une véritable politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences au plus près des entreprises vétérinaires, grâce à un réseau inter-régional de 9 centres partenaires.

Ces excellents résultats ont conduit Michel Barnier à renouveler notre Convention Cadre de Coopération pour 5 années, tout en affirmant la nécessité d'engager une évolution structurelle du GIPSA pour mieux répondre aux enjeux de cette formation.

L'objectif a donc été retenu, en parfaite concertation avec votre Administration, de recentrer le GIPSA sur ses orientations stratégiques, et d'en déléguer la mise en œuvre à une structure de gestion pilotée par le SNVEL.

Je souhaite donc, Monsieur le Directeur de Cabinet, que vous nous aidiez à poursuivre dans cette voie afin de parachever le travail entrepris, et surtout de pérenniser les équipes du GIPSA qui contribuent chaque jour à améliorer le service apporté à nos employeurs vétérinaires et à leurs auxiliaires.

Cher Pascal Viné, l'agitation autour de la **vaccination contre la fièvre catarrhale ovine** est un cas d'école qui démontre la fragilité du rôle dévolu aux vétérinaires sanitaires, lesquels, en la matière ont fait la preuve, encore une fois de leur compétence, de leurs capacités logistiques et de leur fonction irremplaçable pour la certification des animaux échangés.

Je ne suis pas certain que la campagne annoncée de vaccination des français contre la grippe H1N1, malgré l'engagement de moyens publics considérables, bénéficie du même succès.

Ce système original, le mandat sanitaire, d'un ratio efficacité-coût sans équivalent a failli succomber à la démagogie parce que les enjeux de pouvoir ont un temps éclipsé les impératifs de santé publique.

L'an passé, pour tenter d'illustrer le désespoir engendré chez nos confrères, nous avons usé de la métaphore littéraire en comparant le ressenti des vétérinaires sanitaires à celui des héros des romans de Dostoïevsky. La campagne 2009, décidée par Michel Barnier, si elle ne peut être comparée à la précédente n'a pas été sans heurts pour les praticiens.

Sans garder l'œil rivé au rétroviseur, nous ne pouvons manquer de souligner les décisions qui ont marqué le départ de cette campagne.

Non content d'avoir modifié, une fois la ligne de départ franchie, les conditions d'acquisition des doses vaccinales, alors que les tarifs des actes étaient généralement déjà fixés, le précédent Ministre a, contre notre volonté, fait promulguer, en toute hâte, hors de toute concertation et au mépris de la Loi, un arrêté permettant la tarification horaire des prophylaxies.

La comparaison avec les délais qu'on prétend nécessaires pour publier d'autres arrêtés, cette fois indispensable à la modernité de notre exercice professionnel, comme celui concernant la disponibilité des médicaments anticancéreux, n'atteste pas d'une grande considération du gouvernement à notre égard.

Ce point attise encore cette année les conflits de terrain. Il mérite donc que nous exprimions devant vous le point de vue unanime de notre Profession qui motive un recours devant le Conseil d'Etat.

Nous récusons d'abord la méthode inacceptable visant à nous imposer, sans concertation, dans un contexte relationnel tendu avec les éleveurs, un mode de rémunération tellement délicat à utiliser.

Nous contestons ce choix de l'Etat qui déroge aux principes de la tarification à l'acte qui a, jusque là, sous tendu le succès de toute action sanitaire.

Nous ne pouvons accepter que soit ainsi ignoré le temps de travail d'organisation, puis de certification, fourni par les vétérinaires au cours de ces deux campagnes. Bruno Lemaire est le garant du succès de l'obligation de vaccination qu'il a annoncée. Par conséquent veuillez lui faire mesurer l'impact désastreux de la tarification horaire sur les petits et moyens élevages déjà rudoyés par les difficultés économiques.

Décréter l'obligation d'une tarification horaire c'est de façon certaine pénaliser lourdement ces élevages et de ce fait vous exposer au risque d'échec de la campagne 2010.

Monsieur le Directeur de Cabinet, réaliser une campagne de prophylaxie collective dirigée par l'Etat, ce n'est pas que pousser sur une seringue, c'est aussi mettre en œuvre la capacité logicienne des entreprises vétérinaires et l'aptitude de chaque praticien à certifier.

Le nombre de cas cliniques a été en décroissance exponentielle et la capacité exportatrice en matière d'animaux vivants a été préservée en raison de la seule mise en œuvre des compétences vétérinaires. Que notre Ministre ramène à la raison les nostalgiques des scénarii alternatifs qui auraient été catastrophiques pour l'économie nationale, l'élevage français et la crédibilité de notre pays dans le concert des nations agricoles de la communauté.

Bruno Lemaire a annoncé que la vaccination resterait obligatoire : qu'il annonce qu'elle restera, au nom de l'intérêt national, vétérinaire. Renoncez à imaginer tout dispositif d'aide nationale transitant par les vétérinaires et donnez aux vétérinaires la liberté de s'approvisionner en doses vaccinales selon leur choix en facilitant l'autorisation des vaccins bivalents. Ceux ci sont le gage d'économies substantielles fort utiles.

De quelle façon les vétérinaires, au cours de ces deux dernières années, auraient-ils démérité, pour qu'on les laisse, une fois encore, au milieu du gué, sans qu'une solution opérationnelle ne soit trouvée dans les délais prescrits.

L'exercice de la médecine et la chirurgie des animaux de compagnie n'est pas habituellement au centre des préoccupations de votre ministère et de vos services qui préfèrent se consacrer à répondre aux pressions constantes émanant des organisations d'éleveurs et, plus particulièrement aux spécificités des élevages intensifs, lesquels ne concernent pas plus de 5% des vétérinaires.

Monsieur le directeur de cabinet c'est dommage. D'abord parce que c'est un rendez vous constamment manqué entre votre ministère et les français dont plus de la moitié possède un animal de compagnie, ensuite parce que la prochaine pandémie zoonotique pourrait être introduite par un nouvel animal de compagnie d'origine exotique. Le vétérinaire en charge des animaux de compagnie ne doit pas être considéré comme un vétérinaire sanitaire de seconde zone.

Lui faire délivrer les passeports c'est bien ; le transformer en un véritable agent de l'état civil animal ce serait mieux.

Lui faire confier l'identification électronique des animaux de compagnie, c'est déjà très bien et il faut que cela perdure.

Utiliser la traçabilité ainsi générée pour prévenir, par une vaccination antirabique obligatoire des carnivores domestiques le risque inéluctable d'une propagation de la rage à partir des cas erratiques et importés, ce serait encore mieux.

Je profite de cette tribune pour vous alerter également sur l'imminence d'un blocage autour de la mise en place du permis de détention de certains chiens dits dangereux. Au delà du principe de catégorisation toujours combattu par l'ensemble de la profession vétérinaire et même par l'ensemble des acteurs de la filière canine, la mise en place tardive du certificat d'aptitude nécessaire à l'obtention du permis de détention va rendre impossible l'objectif de mise en application de la Loi en fin d'année . Donnez du temps, Monsieur le Directeur de cabinet, à votre administration, aux autorités de police et aux détenteurs de ces chiens, déjà lourdement contraints, pour une mise en œuvre totale du dispositif.

Il est nécessaire, enfin, de donner suite à une recommandation forte du rapport Guené.

Opposer un réseau d'entreprises en phase avec les contraintes économiques et des pôles consacrés à l'action caritative serait vain et indécent.

Concernant les soins médicaux et chirurgicaux des animaux de compagnie : nos cabinets et cliniques et les dispensaires gérés par les associations de protection animale sont complémentaires, d'autant que tous nos établissements consacrent, discrètement, au cas par cas, une part significative de leur activité au bénévolat en faveur des plus démunis.

Rien ne va plus quand le mélange des genres s'accomplit dans l'autre sens, que la vocation légale des dispensaires - assurer des soins gratuits aux seuls animaux des personnes dépourvus de ressources - est enfreinte en permanence, que le statut privilégié de ces établissements permet à certain d'entre eux d'être des hauts lieux de l'exploitation de la détresse humaine, en même temps que des cliniques vétérinaires low cost ouvertes, y compris aux redevables de l'ISF.

Le récent rapport de la Cour des Comptes, n'a pas de mots assez durs pour stigmatiser les dérives d'une importante association de protection animale : le produit des dons tarifés illicites n'est donc même pas affecté à la santé des animaux, il est consommé en frais généraux opaques ou thésaurisé en réserves inutiles.

L'enjeu n'est donc pas seulement de rétablir les conditions d'une concurrence loyale, c'est aussi de mettre fin à des comportements contraires à l'éthique. Le Ministre de l'Agriculture est la caution de la reconnaissance d'utilité publique de ces associations, je lui demande de réconcilier morale et politique : faites contrôler, Monsieur le Directeur de Cabinet ces établissements par les services ad hoc et ramenez à la raison les dispensaires qui fonctionnent au mépris de la Loi.

D'ailleurs, nous souhaitons que le débat soit ouvert sans tabou ni cloisonnement autour de la santé animale et de la bientraitance car personne n'a le monopole dans ce domaine sensible. Pour cela, le SNVEL organisera le 4 février prochain un colloque à l'Assemblée Nationale sur ce thème. Je compte beaucoup sur la présence de votre Ministre dans ce débat de société.

L'attitude de Bruno Lemaire dans la crise laitière confirme qu'il ne peut y avoir de vraie compassion face aux difficultés ou à la détresse d'un groupe humain, sans qu'intervienne une recherche sincère de solutions, fondée sur des critères objectifs, et, parmi eux, l'étendue du champ du possible.

Je souhaiterais donc balayer deux idées reçues :

La Profession vétérinaire serait prospère. En termes de revenus, les vétérinaires libéraux se situent au dernier rang des professions de santé, de formation et de responsabilité équivalentes, très loin derrière les médecins généralistes. Nos entreprises sont en prise directe avec l'économie de marché et ne contribuent pas à creuser le déficit de l'assurance maladie.

Ce ne sont pas mes confrères ruraux, au chômage partiel, non indemnisé, sous-traitants d'un élevage laitier sinistré qui vous dirons le contraire.

Ce ne sont pas mes confrères urbains qui ont investis, au dépens de leur revenus dans des plateaux techniques propres à assurer la pleine satisfaction de l'utilisateur qui vous dirons le contraire.

L'âpreté des débats autour de la tarification de la vaccination contre la fièvre catarrhale, est un symptôme de ce postulat : le vétérinaire ne devrait rien coûter.

Nous sommes de vrais professionnels libéraux. Nous ne réclamons pas d'aide de l'Etat.

Nous voulons seulement pouvoir faire progresser la rentabilité de nos entreprises par des gains de productivité issus d'économies d'échelle ou de mise en commun de moyens.

Ce devait être le seul objet du rapport Guené. Le SNVEL est à votre disposition afin que les adaptations juridiques indispensables soient enfin réalisées, pour qu'enfin les lignes bougent, y compris, sans coût supplémentaire pour l'utilisateur, la dernière ligne de la déclaration 2035 de chaque vétérinaire.

Le métier de vétérinaire serait un des plus beaux métiers du monde.

Je n'avais jamais osé évoquer ces drames devant aucun des Ministres qui nous ont fait l'honneur de leur présence, car le suicide demeure mystérieux et multifactoriel et sa récupération indécente.

Néanmoins, le traumatisme sociétal provoqué par le nombre de suicides sans précédent constaté dans une grande entreprise, devenu une affaire d'Etat, tant les conditions de travail ont été mises en cause, me fait sortir du mutisme.

Sur la période où 24 agents de cette entreprise, sur un effectif de 100000 se sont donnés la mort, 12 vétérinaires libéraux, pour un effectif de 10000 se sont suicidés.

On se suicide donc 5 fois plus chez les vétérinaires libéraux sans que personne ne s'en émeuve, ni n'envisage, un infléchissement de la gestion des ressources humaines.

Je ne peux donc plus laisser dire, à nos détracteurs, que nous n'avons aucun motif de nous interroger sur notre condition qui serait en tous points satisfaisante.

Je ne puis, non plus, me résigner à ce que ce métier ne redevienne jamais un des plus beaux métiers du monde. Il suffirait de si peu de choses. Le Ministre n'est aucunement responsable de la modicité de nos revenus, ni de l'ultime désarroi de quelques uns mais il peut nous aider par quelques réformes ciblées et par une pédagogie auprès de ses services et des représentants professionnels des usagers, notamment agricoles, à restaurer une considération dont nous avons besoin et qui nous fait douloureusement défaut. La confiance ne s'inflige pas, elle ne se décrète pas, elle se suscite. Trop d'erreurs ont été commises, trop d'humiliations ont été ressenties, trop de signes attestent d'une indifférence du ministère à l'égard du devenir des vétérinaires.

Monsieur le directeur, il est des moments où survivre, ce n'est plus seulement gagner du temps.

Admettez le caractère d'urgence de la situation, décidez. Dans le cas contraire, même si les vétérinaires demeurent, par nécessité au domicile conjugal que leur assigne toujours la Loi, je puis déjà vous annoncer que nous devons conjurer ensemble des risques de divorce d'un niveau jamais atteint.

Cher Pascal Viné, il a toujours manqué aux vétérinaires, en raison de leur faiblesse numérique et leur statut si particulier, un ange gardien institutionnel. Demandez à notre Ministre Bruno Lemaire qui est notre ministre de tutelle, alors que nous sommes à Nice, sur les rives de la baie des Anges, qu'il accepte d'assumer ce rôle.